	PROCÉDURE PRÉVENIR LA TRANSMISSION CROISÉE DES « BACTÉRIES HAUTEMENT RÉSIDANTES AUX ANTIBIOTIQUES ÉMERGENTES » (BHRE)	PG INF 008 v2	
		03/2014	1/10

MODIFICATIONS APPORTÉES

Ce document remplace et annule les procédures :

- PG SPI-SUR 012 : Prise en charge d'un patient porteur d'Entérocoques Résistants aux Glycopeptides (ERG)
- PG SPI-SUR 013 : Prise en charge d'un patient porteur d'Entérobactéries Productrices de Carbapémases (EPC)

OBJET

Prévenir la transmission croisée de bactéries hautement résistantes (Entérocoques Résistants aux glycopeptides et Entérobactéries productrices de carbapénémase) par la mise en place de mesures adaptées aux situations vécues.

Cas de patients qui ont effectué un séjour en établissement de santé à l'étranger, quel que soit le pays, dans l'année précédant leur hospitalisation à Tourcoing.

DOMAINE D'APPLICATION

Tous les services de soins de l'établissement

PERSONNEL CONCERNÉ

Tous les professionnels

RÉFÉRENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

Mesures de prévention des cas de colonisation à ERG, CCLIN Paris-Nord, juin 2008

Circulaire DGS/RI/DGOS/PF/2010/413 du 6 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de mesure de contrôles des cas importés d'Entérobactéries Productrices de Carbapénémases (EPC)

Recommandations pour la prévention de la transmission croisée des « Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques émergentes » (BHRE), Haut Conseil de la Santé Publique, juillet 2013

Références internes

PG INF 010 relative aux précautions standard

PG INF 011 relative à la mise en place des précautions complémentaires

PG ENS-ENT 004 relative à l'élimination des déchets d'activité de soins

MO SPI-PRE 036 relative à l'hygiène des mains

LISTE DES ANNEXES

NA

MOTS CLÉS

BMR, ERG, ERV, EPC, épidémie

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

ERG : Entérocoques Résistants aux Glycopeptides

ERV : Entérocoques Résistants à la Vancomycine

EPC : Entérobactéries Productrices de Carbapénémases HDM : Hygiène des mains

Rédaction (nom et fonction)	Visa	Vérification (nom et fonction)	Visa	Approbation support (nom et fonction)	Visa
M. DUHAMEL – CS – UHLIN		Dr S. ALFANDARI – PH – UHLIN		E VERWAERDE – Ingénieur qualité – Bureau Qualité	
V. LEFEBVRE – IDE – UHLIN		Dr JM. BOUREZ – Président du CLIN			

LES DIFFÉRENTES SITUATIONS

- Mesures générales.
- Admission d'un patient hospitalisé à l'étranger l'année précédente.
- Découverte « fortuite » d'un patient porteur de BHRe en cours d'hospitalisation.
- Contrôle d'une épidémie.
- Admission d'un patient déjà connu porteur d'une BHRe.
- Admission d'un patient contact.
- Transfert d'un patient porteur de BHRe du court séjour vers le SSR.
- Transfert d'un patient porteur de BHRe du court séjour vers un EHPAD.
- Transfert d'un patient porteur de BHRe du court séjour vers une HAD.

MESURES GÉNÉRALES

Prévenir la transmission croisée :

- Chambre individuelle.
- Mise en place des précautions complémentaires contact.
- Organisation des soins.
- Contrôle/arrêt transferts, sur suggestion de l'UHLIN et acceptation de la Direction.
- Dépistage patients contact.
- Gestion des excréta : privilégier le lave-bassins.
- Renforcement HDM et bionettoyage (quotidien systématique).

Informez :

- Porteur et famille.
- Contacts si dépistage, en cours d'hospitalisation ou par courrier si le contact a quitté l'établissement. Un courrier sera alors également transmis à son médecin traitant.
- Services ou établissements fréquentés par porteur.
- Laboratoire, EOH,...
- Médecin traitant.
- Signalement e-sin par le responsable du signalement de l'établissement.
- Communiqué de presse si épidémie, sur avis de la Direction.

Si nécessaire :

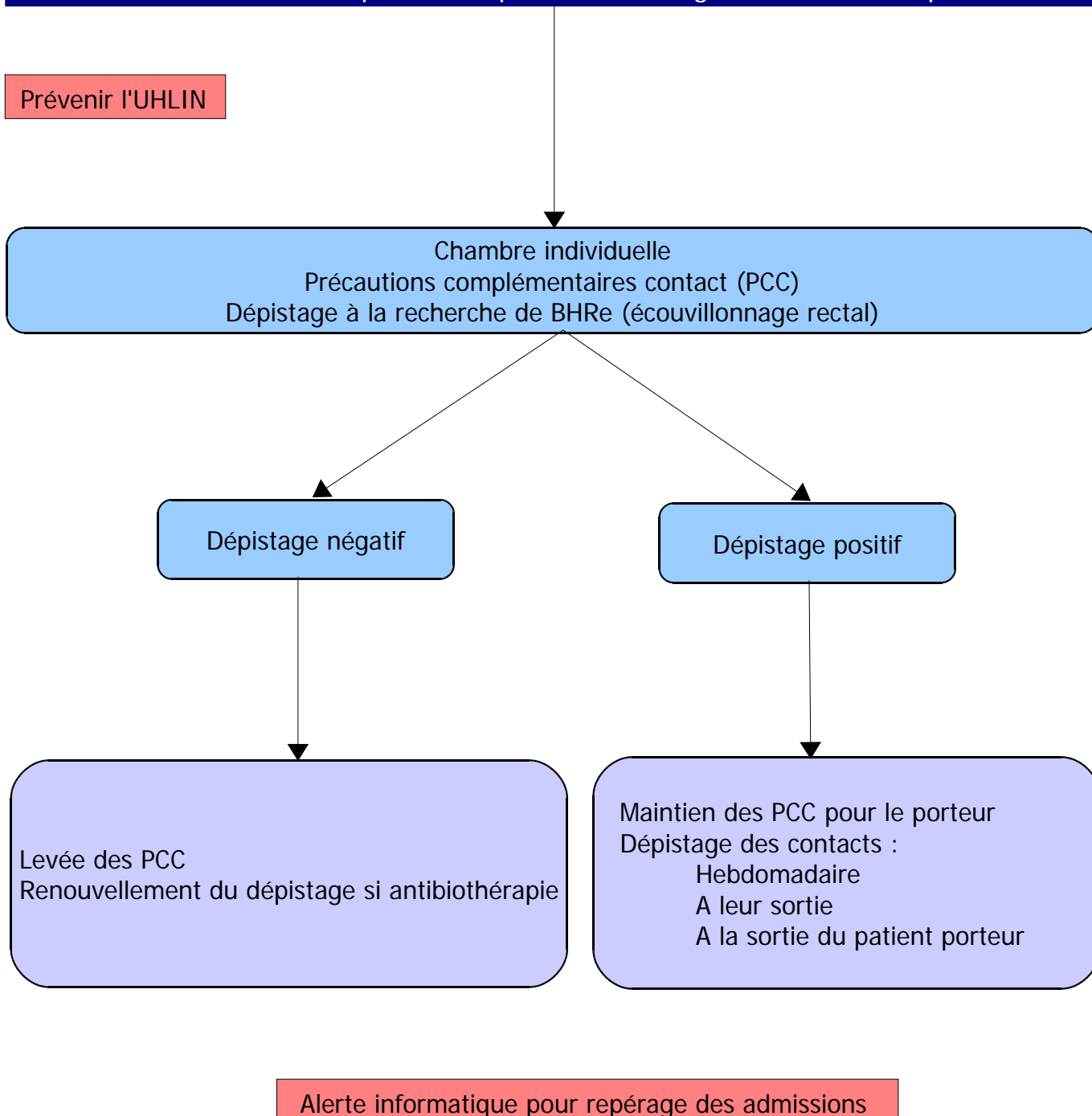
- Cellule de crise sur proposition de chef de service ou du médecin hygiéniste.
- Evaluation des moyens matériels et humains (équipe dédiée, à envisager à partir de 3 porteurs simultanés).

Dans tous les cas, effectuer l'alerte informatique pour le repérage des admissions :

- Effectuée par le cadre des Urgences sur le logiciel URQUAL d'après la liste des patients porteurs et contacts mise à jour et distribuée chaque semaine par l'UHLIN.

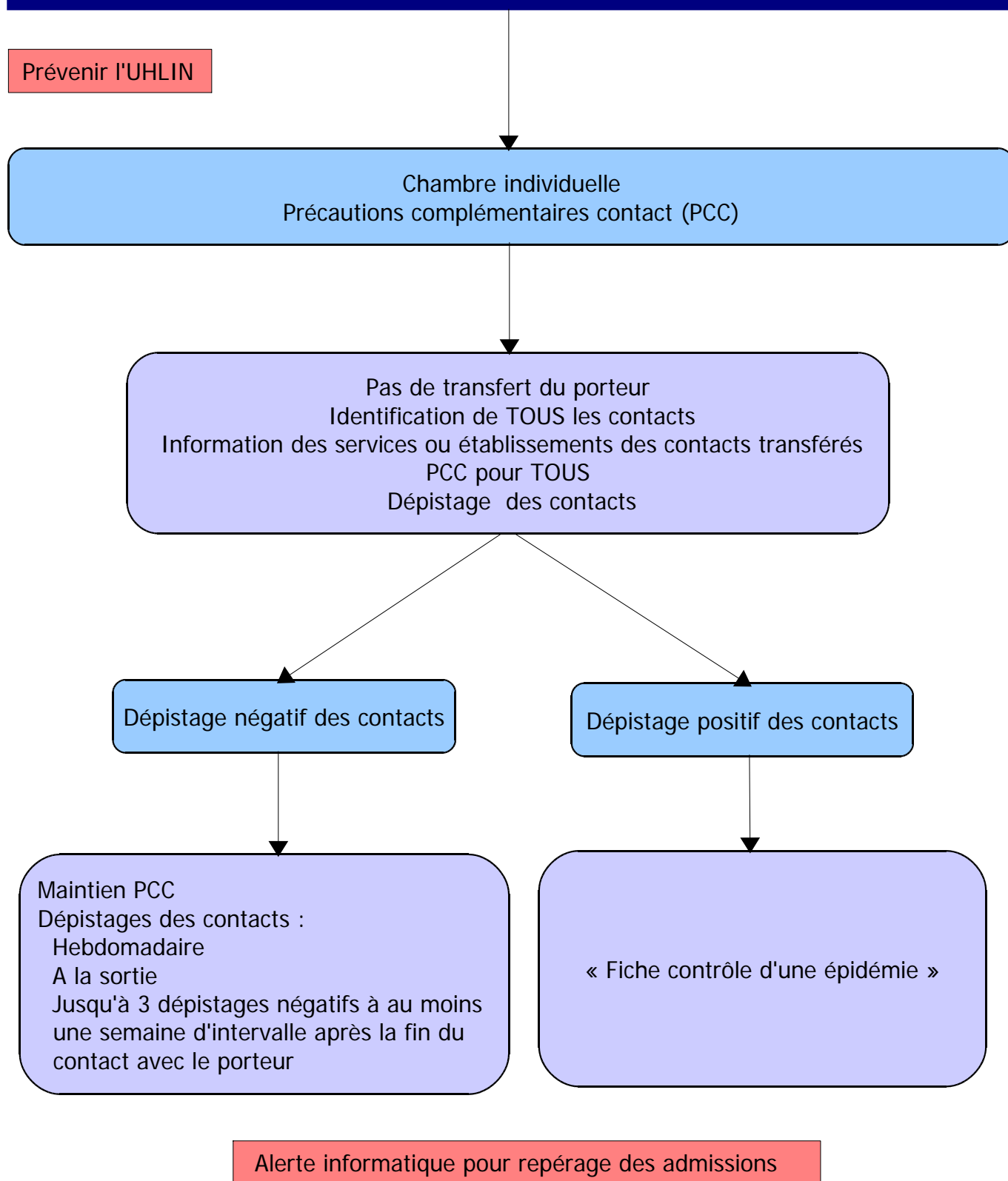
FICHE 1 : Admission d'un patient hospitalisé à l'étranger durant l'année précédente

Prévenir l'UHLIN



FICHE 2 : Découverte fortuite d'une BHRe en cours d'hospitalisation

Prévenir l'UHLIN



FICHE 3 : Contrôle d'une épidémie de BHRe

Activer le plan local de maîtrise d'une épidémie (cellule de crise)
Stopper les transferts (porteurs et contacts)
Stopper les admissions dans le secteur
Regrouper porteurs et contacts dans 2 secteurs distincts avec du personnel dédié
Dépistage hebdomadaire des contacts
Dépistage des contacts déjà transférés

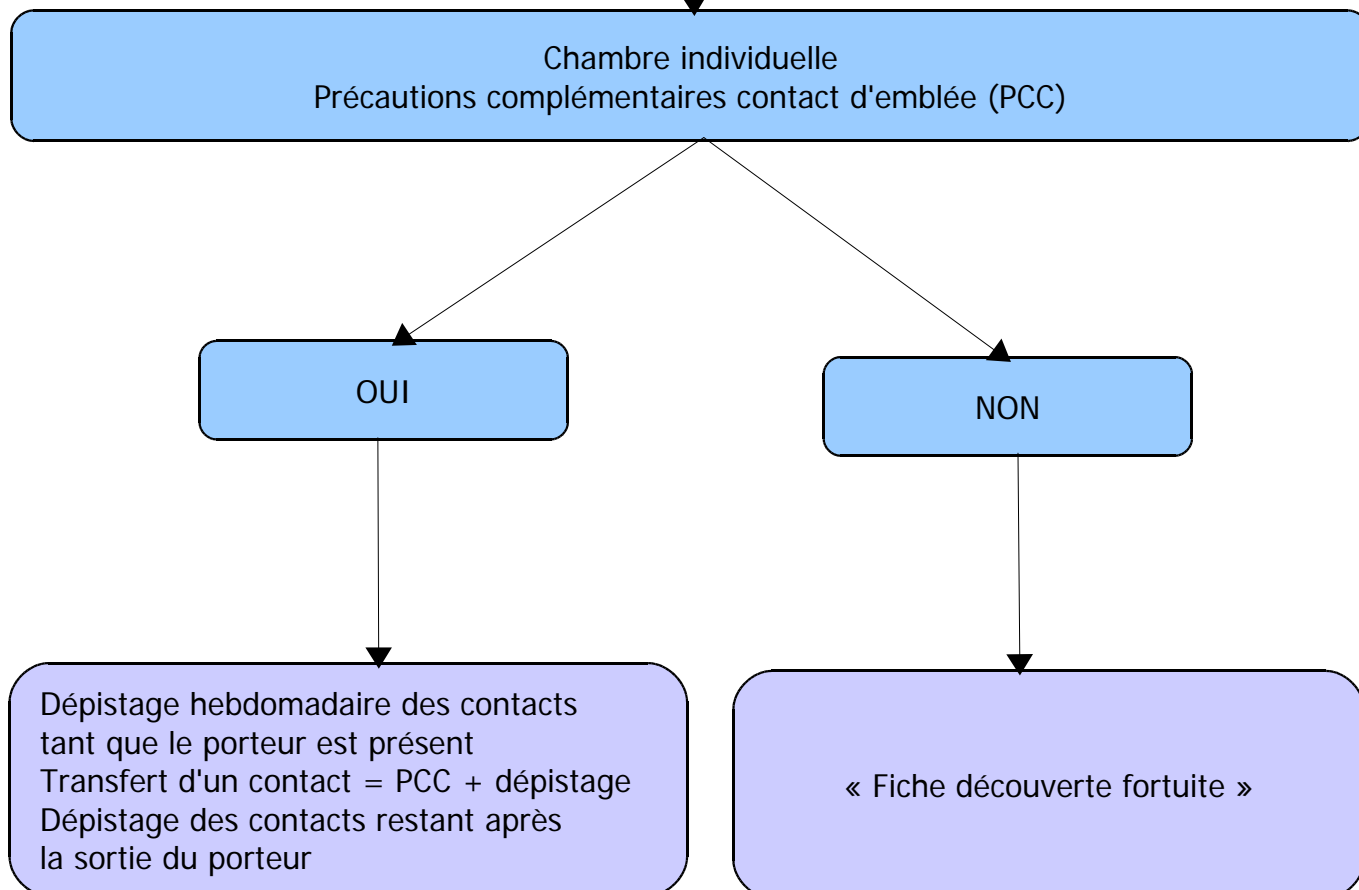
Epidémie considérée comme **contrôlée** si :
Porteurs, contacts et indemnes sont pris en charge par du personnel dédié
Au moins 3 dépistages des contacts présents sont négatifs

APRES LE CONTROLE
Reprise des entrées
Reprise des transferts et modalités = selon avis de l'UHLIN et acceptation par la Direction

Alerte informatique pour repérage des admissions

FICHE 4 : Admission d'un patient déjà connu porteur de BHRe

Prévenir l'UHLIN



FICHE 5 : Admission d'un patient contact

Chambre individuelle
Précautions complémentaires contact d'emblée (PCC)

Contacteur l'UHLIN pour connaître
le nombre de dépistages restant
à effectuer

FICHE 6 : Transfert et prise en charge d'un porteur en SSR

Prévenir l'UHLIN

Informer le service d'accueil de la colonisation du patient

Chambre individuelle
Précautions complémentaires contact d'emblée (PCC)

Accès au plateau technique avec
nettoyage et désinfection stricte du matériel par les intervenants

Dépistage des contacts :
tous les quinze jours tant que le porteur est présent
à leur sortie
à la sortie du porteur

FICHE 7 : Transfert et prise en charge d'un porteur en EHPAD

Prévenir l'UHLIN

Informer le service d'accueil de la colonisation du patient

Chambre individuelle

Application stricte des précautions standard
Bionettoyage quotidien de la chambre

Pas de dépistage des contacts
Informé du portage de BHRe si hospitalisation du patient
en court ou moyen séjours

FICHE 8 : Retour à domicile (HAD ou intervenants libéraux)

Informers les intervenants de la colonisation du patient

Chambre individuelle

Application stricte des précautions standard pour les intervenants
Insister sur le respect des règles d'hygiène de base :
lavage des mains pour les proches et le patient

Informers du portage de BHRe si hospitalisation du patient
en court ou moyen séjours